

Indemnisation des usagers à la suite de la grève de juin 2014

Les associations d'usagers, ADUT et ASULGV, auxquelles s'associe l'ADTC de Grenoble, réclament que la SNCF octroient un dédommagement aux usagers des lignes Lyon/Grenoble-Chambéry, Grenoble/Valence, Grenoble/Chambéry et Grenoble/Gap, à la hauteur des surcoûts occasionnés pendant les 15 jours de grève du mois de juin et des abonnements payés par avance, et que ce dédommagement soit utilisable en juillet, août ou septembre.

En effet, ce mouvement social, interne à la SNCF, a eu des répercussions sur TOUS les usagers, qu'ils soient salariés, étudiants ou lycéens (pour ces derniers, via leurs parents), et ceci quel que soit leur abonnement, et a continué jusqu'au mercredi 23 juin, avec des répercussions importantes sur l'ensemble de l'étoile de Grenoble, contrairement à d'autres régions, ce qui justifie un traitement particulier des usagers concernés !

Le service dit « minimum » mis en place était loin du service attendu par les usagers, puisque 1 train sur 6 a circulé, de nombreux trains étant remplacés par des autocars, et ceux qui circulaient étaient souvent en capacité réduite. De ce fait, les conditions de transport ont été très dégradées.

Nous réclamons donc 1 mois d'indemnisation utilisable en juillet, août ou septembre 2014.